

# **La contribution des mutuelles de solidarité à l'inclusion financière des ménages ruraux haïtiens**

Emmanuel Pic – FLSEG - Université catholique de Lille

## ***Résumé :***

Depuis une quinzaine d'années, se développent dans le milieu rural haïtien des groupes d'épargne et de crédit sur le modèle des mutuelles de solidarité. Conçues dans le but de fournir des services financiers de base à leurs membres, largement exclus du système financier classique, ces mutuelles ont aussi vocation à favoriser la structuration du milieu dans lequel elles se développent.

Le papier vise à identifier la contribution de ces mutuelles de solidarité à l'amélioration de l'inclusion financière de leurs membres, inclusion conçue comme l'accès à des services financiers de base indispensables à la gestion des flux de revenus et du patrimoine des ménages ruraux.

Les mutuelles offrent des alternatives aux formes traditionnelles d'épargne et de crédit sans pour autant satisfaire la totalité des besoins.

Ces limites tiennent pour partie au manque de ressources financières des mutuelles. Les difficultés d'appropriation de ces structures de financement décentralisées par leurs membres sont aussi à l'origine de blocages dans leur développement et leur capacité à mieux répondre aux besoins en termes de services financiers. À travers l'exemple des mutuelles de solidarité haïtiennes apparaît le fait que la présence et l'usage d'institutions financières ne suffisent pas à garantir l'inclusion financière. La question de l'appropriation de ces institutions, c'est à dire de leur insertion dans les pratiques socio-économiques des membres, demeurent essentielle.

Depuis une quinzaine d'années se développent en Haïti des structures décentralisées de financement dont l'archétype est la mutuelle de solidarité<sup>1</sup>. Elles ont vocation à apporter à leurs membres des services financiers (épargne, crédit, secours) dont ils sont largement privés par ailleurs. Au delà de l'objectif de satisfaction de besoins financiers, les promoteurs des mutuelles de solidarité les conçoivent comme des vecteurs de la structuration du milieu rural et de son développement.

L'objectif de ce papier est de proposer à partir d'une expérience de terrain, une réflexion sur la contribution de la mutuelle de solidarité à cet objectif, à travers le prisme de l'inclusion financière vue comme la première étape d'une transformation des conditions de vie des populations bénéficiaires. Laissant de côté la manière dont la mutuelle peut, et dans quelle mesure, contribuer à la structuration du milieu via la participation des membres, nous cherchons ici à montrer que la capacité d'inclusion financière de la mutuelle de solidarité est limitée d'une part par la manière dont elle a été conçue en réponse à un contexte particulier et d'autre part par ce contexte. Ces limites apparaissent alors comme la résultante d'un défaut d'appropriation de leurs outils financiers par les membres des mutuelles.

### ***La financiarisation du milieu rural haïtien***

Comme ailleurs dans le monde, il existe en Haïti un processus d'approfondissement de la financiarisation de la société. Le milieu rural n'est pas à l'écart de ce phénomène. Sans doute prend-il des formes particulières mais, ici comme ailleurs, il se manifeste à la fois par une monétarisation croissante des dépenses, avec comme conséquence un développement des besoins d'intermédiation financière, et par une protection contre les risques recourant plus largement aux instruments financiers<sup>2</sup>.

#### *La monétarisation croissante des dépenses.*

Les ménages ruraux haïtiens ont toujours été fortement intégrés à une économie marchande dans laquelle ils obtiennent les revenus monétaires leur permettant d'assurer leurs dépenses. Même si, à la suite de l'indépendance en 1804, la production rurale s'est organisée autour des *lakou*<sup>3</sup> puis s'est resserrée sur les lopins familiaux, il serait tout à fait erroné de penser que les ménages ont opté pour un mode de production autarcique<sup>4</sup>. La production des denrées, du café en particulier, a longtemps fourni aux ménages l'essentiel des revenus monétaires indispensables. À partir du troisième quart du XXe siècle, les produits vivriers remplacent le café comme pourvoyeurs principaux de revenus monétaires pour les ménages. Sous la pression de la demande urbaine, les prix des produits vivriers

---

1 Pour des raisons historiques et liées à des institutions d'accompagnement différentes, deux appellations renvoient à ce que nous appelons ici mutuelles de solidarité : les mutuelles de solidarité à proprement parler et les banques communautaires. La convergence est aujourd'hui très forte entre les deux. Pour ne pas alourdir le texte nous retiendrons la terminologie de mutuelles de solidarité.

2 J.M. Servet : *Banquiers au pieds nus*, Odile Jacob, Paris, 2006, pp. 35 et ss. Une 4e manifestation de la financiarisation concerne la croissance des pratiques spéculatives. Au moins à l'heure actuelle, ce phénomène apparaît de manière moins évidente dans le milieu rural haïtien qui reste très largement en dehors des flux financiers internationaux.

3 Le *Lakou*, qui signifie la cour en créole, représentait l'unité de base dans le monde rural. Il regroupait un ensemble de personnes, apparentées, qui exploitaient ensemble la terre dont ils disposaient.

4 Cf. Collectif : *Paysans, systèmes et crises, Travaux sur l'agrarie haïtien*, T.2 Stratégies et logiques sociales, pp. 75 et ss. Co-édition SACD et FAMV, Pointe à Pitre, Port au Prince, 1993.

croissent alors que ceux du café subissent un repli marqué<sup>5</sup>, encourageant la production vivrière au détriment des cultures d'exportation<sup>6</sup>. La financiarisation du monde rural haïtien n'a donc rien d'une caractéristique nouvelle. Pourtant elle va s'approfondissant sous l'effet des transformations des modes de vie et des conditions socio-économiques des ruraux. Des dépenses de consommation nouvelles apparaissent aujourd'hui, auxquelles il est difficilement concevable pour un ménage rural de se soustraire. Les conditions de la production ont également évolué modifiant les rapports sociaux et conduisant à des dépenses monétaires supplémentaires.

#### 1. Des dépenses de consommation nouvelles.

Il y a d'abord la scolarisation des enfants qui, bien qu'encore relativement faible<sup>7</sup>, va croissante, même dans les familles pauvres. Cela engendre des dépenses monétaires importantes y compris dans les écoles publiques (frais de scolarité, uniformes, etc.) et tend considérablement la situation de trésorerie des ménages en septembre/octobre, puis janvier et juin.

À cela s'ajoute des besoins d'accès aux soins, des habitudes alimentaires nouvelles qui font une part croissante à la consommation de produits de l'agro-industrie et/ou importés (riz, pâtes, boissons, concentrés de tomates, etc.) des besoins d'équipement (radios et maintenant téléphones portables et cartes avec le développement par un opérateur de la couverture en milieu rural), ...

#### 2. Des dépenses liées aux activités productives.

Traditionnellement, le recours à de la main d'oeuvre extérieure au ménage pour les travaux agricoles se fait par l'intermédiaire d'associations de travail de formes très variées selon les besoins, la position des participants et les régions. On peut cependant distinguer deux grands types d'organisation. La *konbit* d'une part et l'*eskwad* d'autre part. Ces deux modalités de mobilisation du travail reposent sur des principes fort différents. Dans le cas de la *konbit*, il s'agit d'une invitation large lancée par une personne qui, en échange du travail fourni par les répondants, offre le repas et la boisson. L'*eskwad* repose, quant à elle, sur la constitution d'un groupe de personnes s'échangeant du travail, sur une base similaire à la tontine; le groupe travaillant successivement au profit de chacun des membres. Basée à l'origine sur l'échange de travail entre pairs, l'*eskwad* devient de plus en plus fréquemment un moyen pour les membres d'obtenir des revenus monétaires grâce à la vente des tours à des personnes extérieures au groupe<sup>8</sup>. À travers l'évolution des

5 Ibid.p. 80

6 La simple évolution des prix relatifs ne suffit pas à expliquer la substitution opérée par les paysans dans leurs choix productifs. Comme le rappelle Mats Lundhal, parallèlement à cette baisse du prix relatif des produits d'exportation, la quantité relative de travail par rapport à la terre (quasiment les deux seuls facteurs de production impliqués dans l'agriculture haïtienne) augmente en raison de la croissance démographique, il est normal, conformément au théorème de Rybczynski, de voir s'opérer une spécialisation en faveur de la production la plus intensive en travail (les produits vivriers). L'évolution des prix relatifs venant renforcer cette tendance. Cette substitution a eu des conséquences très importantes sur la dégradation des sols. M. Lundahl : « Poorest in the Caribbean, Haiti in the twentieth century », *Integration and Trade* vol. 5, 2001 pp.177-200.

7 2/3 des enfants de 6 à 12 ans sont scolarisés, 60% des 5-15 ans. Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté, DSNCRP (2008-2010), novembre 2007.

8 Pour une présentation succincte Cf. E. PIC : « Caractéristiques du marché du travail en milieu rural » in *Identification des créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes* ; MARNDR / BID, juin 2005). Soulignons également que ces organisations collectives du travail ne sont pas simplement une modalité d'accès au travail, elles sont porteuses de liens sociaux (solidarité) et positionnent les membres dans la communauté. Par ce biais, elles ne sont pas exemptes en certains cas de relations d'exploitation. Cf. Paysans, systèmes et crise, Tome 2 et LOUIS JUSTE J.A. : « Le désastre des Gonaïves et le konbitisme

usages de l'*eskwad*, d'un principe d'échange de travail à une modalité de vente de travail, se manifestent à la fois le signe d'un besoin accru de revenus monétaires pour les vendeurs, dont les autres sources de revenus deviennent insuffisantes, et 'une source d'approfondissement de la monétarisation des relations au sein du monde rural haïtien.

Ces dépenses monétaires supplémentaires auxquelles doivent faire face les ménages induisent en contrepartie une nécessité de ressources monétaires nouvelles. Celles-ci sont fréquemment recherchées dans la mise en oeuvre d'activités complémentaires tel que le petit commerce de détail. Ces activités commerciales génèrent à leur tour, pour leur mise en oeuvre, des besoins supplémentaires de numéraire (financement du fonds de roulement et éventuellement de main d'oeuvre additionnelle si les femmes engagées dans les activités commerciales ne sont plus disponibles pour des tâches, agricoles par exemple, qu'elles remplissaient auparavant). Dans le même temps, les activités commerciales concurrencent les productions domestiques en matière alimentaire notamment et contribuent à l'approfondissement de la monétarisation en rendant accessibles des biens de consommation en des lieux où ils ne l'étaient pas auparavant.

#### *Des besoins d'intermédiation accrus*

Les choix d'activités faits par les ménages, montrent que bien souvent, ceux-ci sont davantage guidés par la régularité du flux de revenus qu'ils génèrent que par la rentabilité qu'ils procurent<sup>9</sup>. Ce qui manifeste les difficultés que les ménages peuvent rencontrer dans la gestion de leur budget. En dépit des efforts faits par les ménages ruraux, la monétarisation se traduit au final par de fortes tensions, en Haïti comme dans beaucoup d'autres pays, sur leurs trésoreries. Le relevé fait par le KNFP dans la zone de Jean Rabel (Nord Ouest du pays) illustre bien ce point<sup>10</sup>.

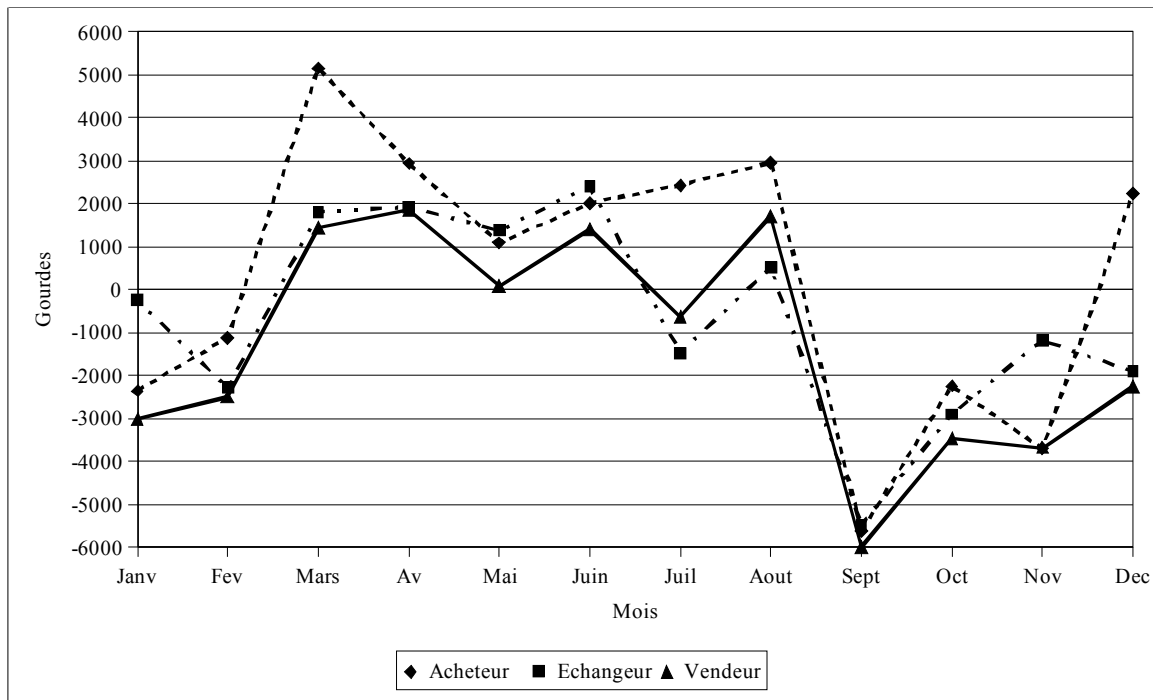
---

d'Odette Fombrun », Alterpresse, [www.alterpresse.org](http://www.alterpresse.org), 2004.

9 KNFP / ANACAPH : « Rapport sur la mise en place de dispositifs de financement agricole et rural », MARNDR – PDR, Port au Prince, septembre 2007

10 KNFP : « Etudes sur la situation des ménages à Lacoma (Nord Ouest,) Gros Morne (Artibonite), Grande Rivière du Nord (Nord) », KNFP-CTA, 2005.

*Flux nets de revenus en gourdes à Lacoma (Zone de Jean Rabel) par type d'exploitant : acheteur de travail, échangeur de travail (acheteur et vendeur), vendeur de travail.*



Pour pallier aux forts décalages temporels entre flux de revenus et de dépenses, un besoin croissant de services d'intermédiation financière se fait sentir au niveau des ménages. Accéder à ces services est pour eux la condition permettant de rendre plus soutenable leur trésorerie et d'assumer ainsi moins difficilement certaines dépenses<sup>11</sup>. À ces besoins d'intermédiation peuvent également s'ajouter des besoins de transferts voire de moyens de paiement évitant le déplacement de numéraire.

#### *Une gestion plus financière du risque*

Troisième élément de la financiarisation due aux évolutions du monde rural, le surgissement du financier dans la protection contre les risques. Plus aujourd'hui qu'hier, faire face à la survenue d'un risque suppose des dépenses monétaires. Cela est manifeste dans l'accès aux soins en cas de maladie ou de grossesse par exemple. Cela est également vrai sur le plan des revenus compensateurs. Traditionnellement les associations de travail étaient également des vecteurs de sécurité sociale. Les membres d'un groupe se portaient facilement au secours de l'un des leurs incapable de travailler en cultivant son champ, assurant les semis ou la récolte pour lui<sup>12</sup>. Aujourd'hui, de plus en plus de ruraux se trouvent dans l'impossibilité aujourd'hui de secourir de cette manière (le travail fourni a besoin d'être salarié) ou de bénéficier de ce type de secours (insuffisance de terres à exploiter dans le ménage).

En conséquence, les ruraux sont à la recherche de moyens leur permettant d'assurer des

11 Sur le rôle déterminant de l'intermédiation financière dans la gestion des budgets des ménages pauvres, on pourra se reporter à . S. Rutherford : *Comment les pauvres gèrent leur argent*, Khartala-GRET, Paris 2002.

12 E. PIC : « Caractéristiques du marché du travail ».

rentrées d'argent en cas de réalisation de risques. On sait que le recours à l'usurier est souvent imposé par ce type de situation, que les sollicitations auprès de proches sont nombreuses dans ce sens. On a aussi pu constater que dans certaines banques communautaires, des crédits à taux zéro étaient accordés aux membres en difficulté, témoignant de ce besoin<sup>13</sup>. Les mutuelles de solidarité mettent en place des caisses de secours ou tentent d'introduire l'assurance<sup>14</sup>. Autant de témoignages de ce besoin.

### ***Les mutuelles de solidarité<sup>15</sup>.***

Face aux tensions de trésorerie résultant de la monétarisation croissante des relations, les ménages se trouvent dans l'obligation très fréquemment de vendre sur pied les récoltes, de retirer temporairement les enfants de l'école faute de parvenir à régler l'écolage, de mettre des terres en métayage (deux moitiés), moyen fréquemment utilisé pour mettre en valeur une terre lorsque le propriétaire n'a pas les ressources monétaires nécessaires au paiement de la main d'oeuvre ou des intrants. Dans le cas qui nous occupe, celui des ménages ruraux, les nombreuses enquêtes locales réalisées concordent pour conclure que les difficultés d'accès aux services financiers de base dans de bonnes conditions se traduisent pour les ménages par un véritable handicap en matière de financement des dépenses courantes et obligent les ménages à des pis aller remettant à terme en cause leur situation sociale et économique.

C'est dans ce contexte que les mutuelles de solidarité sont apparues, à côté d'autres initiatives, en vue de répondre aux besoins de services financiers.

#### *Principes de fonctionnement*

Les mutuelles de solidarité sont des groupes d'épargne et de crédit constitués d'environ 25 à 40 membres cooptés. Elles sont apparues dans le milieu rural haïtien depuis une quinzaine d'années. Elles ont été introduites par des institutions désireuses de promouvoir des outils de financement décentralisés dans le milieu rural. Ces institutions jouent un rôle de promotion puis d'appui et d'accompagnement auprès des mutuelles.

Sur le plan financier les objectifs de la mutuelle sont doubles :

- offrir des crédits (3 à 6 mois en règle générale) basés sur un fonds de crédit constitué par les cotisations périodiques, récupérables, des membres et dans certains cas et sous certaines conditions par des refinancements extérieurs accordés par l'institution qui accompagne les mutuelles.
- créer une caisse de solidarité abondée par les membres par des cotisations à fonds perdus devant permettre de secourir les membres en cas de besoin avéré.

La mutuelle de solidarité est autogérée par ses membres. Toutes les décisions (règles de fonctionnement, décisions de crédit, montant des cotisations, etc.) se prennent au cours des réunions / assemblées générales qui se tiennent selon un intervalle fixe n'excédant pas le mois. Toutes les opérations financières et les contrôles se réalisent également lors des assemblées générales. Aucune transaction ne doit avoir lieu en dehors de celles-ci.

---

13 C'était notamment le cas de banques communautaires dans la région des Gonaïves.

14 En Haïti, la micro assurance reste à l'état embryonnaire. Quelques expériences ont cependant été menées notamment une assurance maternité dans des banques communautaires de Petit Goâve.

15 Pour une présentation plus détaillée de la mutuelle de solidarité voir E. Pic : *Le financement rural haïtien en question; réflexions pour la mise en place d'un système de financement basé sur le financement populaire*; KNFP, Port au Prince, 2006, en particulier le 3<sup>e</sup> chapitre.

La mutuelle de solidarité est tout à la fois une modalité de gestion des services financiers et une méthodologie de crédit. Le crédit est accordé par le groupe à un membre sur la base de la connaissance que le groupe a de ce membre. Parfois un dépôt de garantie est exigé par l'institution d'accompagnement pour les crédits accordés sur ses fonds.

Parallèlement à l'activité de crédit, les mutuelles de solidarité collectent de l'épargne auprès de leurs membres sous la forme de cotisations périodiques, versées lors de chaque réunion, d'un montant fixe ou minimum selon les cas. Ces cotisations sont récupérables en cas de dissolution de la mutuelle ou en cas de départ du membre. Dans certaines mutuelles, des retraits sont possibles sous certaines conditions et dans certaines limites. L'épargne peut aussi parfois donner lieu à une rémunération sous la forme d'une distribution de résultat. Mais cela n'a rien d'automatique. Les cotisations constituent le seul produit d'épargne existant dans la mutuelle.

Enfin, la mutuelle constitue une caisse de solidarité grâce à des cotisations périodiques, distinctes des précédentes, et en principe d'un montant plus faible, qui, elles, sont non récupérables. Cette caisse est utilisée pour secourir un membre dans le besoin mais ne dispose en pratique que de fonds assez limités. La faiblesse des montants disponibles pour la caisse de solidarité s'explique par le fait qu'il s'agit d'un fonds stérile afin de rester disponible en cas de besoin. Les membres, bien que conscients de leur besoin d'assurance, ne peuvent pas se permettre d'immobiliser des sommes importantes. Ainsi, le montant des secours attribués n'est souvent pas réellement déterminant pour le bénéficiaire. La portée est davantage symbolique (manifestation de la solidarité organisée du groupe). En même temps, la caisse de secours permet de protéger le fonds de crédit, dont la destination se veut plutôt économique, d'usages clairement sociaux.

À travers la mutuelle et son ancrage très local, on cherche à éviter le risque d'une dépossession des membres de leur outil financier, comme cela peut se produire dans certaines coopératives d'épargne et de crédit. Dans le cadre de la mutuelle de solidarité, ce risque est fortement réduit par le petit nombre de membres, et par la simplicité et la publicité des opérations. Cela permet de ne se reposer pour les réalisations des opérations que sur les ressources humaines de la mutuelle, sans recours (ou presque) à des compétences techniques externes très particulières pour les mettre en oeuvre et les contrôler. La faiblesse des sommes en jeu, les crédits étant pour l'essentiel financés par les cotisations préalables, limite également considérablement le risque de dépossession. De la sorte, les services financiers offerts bénéficient effectivement à l'ensemble des membres sans que certains d'entre eux, mieux positionnés que d'autres, soient mieux servis ou que des dérives, quant aux populations ciblées, ne risquent de se produire.

Les mutuelles de solidarité ont, en raison de leur mode de constitution, une très grande proximité avec leurs membres qui appartiennent tous à une même zone, à l'instar des formes traditionnelles d'outils financiers telles les tontines (*sol ou sabotaj* en Haïti) dont elles reprennent clairement certaines caractéristiques. Cette proximité leur permet aussi de pénétrer le monde rural davantage que les autres types d'institutions de micro finance.

#### *L'implantation des mutuelles de solidarité*

On trouve des mutuelles de solidarité dans l'ensemble du pays. Le nombre exact de membres n'est pas connu précisément. Les institutions qui les accompagnent ne centralisent pas systématiquement les effectifs. Le KNFP<sup>16</sup> qui regroupe la plupart des

---

<sup>16</sup> Le Conseil National pour le Financement Populaire est une association fondée par des institutions promotrices des mutuelles de solidarité.

institutions accompagnant des mutuelles de solidarité estimait récemment à 3.450 leur nombre dans le pays. Si l'on considère une moyenne d'une vingtaine de membres, ce qui minimise vraisemblablement la réalité, on peut estimer le nombre de membres à 70.000 environ. Le nombre de prêts en cours se situerait quant à lui plutôt autour de 34.000<sup>17</sup> Cela signifierait qu'à un instant donné, seule une petite moitié des membres a un crédit en cours.

Les membres des mutuelles de solidarité représentent plus de 60% des ménages ruraux haïtiens bénéficiant d'un prêt de la part d'une institution financière recensée. Alors que le portefeuille des mutuelles ne représentait en 2003 guère plus de 30% du portefeuille rural<sup>18</sup>, indiquant par là un montant de crédit moyen beaucoup plus faible que dans les autres institutions de microfinance intervenant en milieu rural, c'est à dire essentiellement les caisses populaires.

### ***Mutuelles de solidarité et inclusion financière.***

Au delà de l'accès facilité à des services financiers, l'objectif affiché des mutuelles de solidarité est de « changer la vie des membres », comme en témoignent les nombreux chants composés par les membres pour animer leurs réunions. Les services financiers ne sont pas considérés dans cette perspective comme une fin mais bien davantage comme un moyen. Moyen de changer la vie par le renforcement de la vie collective, du partage des difficultés dans le but de les résoudre en commun. S'il est clair aujourd'hui, que la présence des mutuelles n'a pas permis de changer la vie des membres, on peut néanmoins s'interroger sur la manière dont elles ont ou non permis, pour leur membres, un renforcement significatif de leur inclusion financière. Nous ne nous intéresserons ici qu'à la situation des membres. Il est va de soi que la présence des mutuelles de solidarité, en tant que réponse à la financiarisation du milieu rural, peut aussi être un vecteur de cette financiarisation, aggravant par là la situation des personnes n'ayant pas d'accès aux services financiers.

#### *L'inclusion financière*

J.M. Servet propose une définition de l'exclusion financière que nous retiendrons ici : « Une personne se trouve en situation d'exclusion financière ou de désaffiliation financière lorsqu'elle subit un degré de handicap de telle intensité que, dans l'accès à l'usage de certains moyens de paiement ou règlement, dans l'accès à certaines formes de prêts et financement, dans la capacité à préserver son épargne ou la possibilité de s'assurer contre les risques de l'existence, elle ne peut plus normalement socialement vivre dans la société qui est la sienne »<sup>19</sup>. A contrario, on pourra définir l'inclusion financière comme étant une situation où le ménage ne subit pas dans l'accès aux services financiers une contrainte telle que cela remet en question sa capacité à vivre normalement dans sa société. Dans cette perspective, l'inclusion financière apparaît comme une première étape

17 Estimations fondées sur : KNFP / ANACAPH : « Rapport sur la mise en place de dispositifs de financement agricole et rural », MARNDR – PDR, septembre 2007 et DAI/FINNET : « Base de données sur les institutions de microfinance, présentation des résultats juin 2005 ». En fait on sait que le nombre de prêts en cours est sous estimé. Une importante institution d'accompagnement (plus de 700 mutuelles de solidarité) ne déclare pas à la base de données. Les crédits de ses mutuelles ne sont donc pas recensés.

18 D. Lustin : « La microfinance et son rôle potentiel dans l'allègement de la pauvreté et le développement en Haïti », Rapport pour la CEPAL, oct. 2003 et E. Pic : « Finances rurales » in *Identification des créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes* ; MARNDR / BID, juin 2005

19 J.M. SERVET : « Introduction générale », in *Exclusion et liens financiers, Rapport du Centre Walras 2002*, Economica, Paris 2002, p. 15



indispensable à l'amélioration des conditions de vie, lorsque cet objectif est recherché, comme c'est le cas pour les mutuelles de solidarité. On comprend aussi à travers cette définition que l'exclusion financière ne tient pas à une absence d'accès à des services financiers. Des services financiers peuvent parfaitement être accessibles sans qu'ils soient de nature à satisfaire les besoins propres à assurer une reproduction sociale des ménages. L'existence de services financiers fournis par les mutuelles de solidarité ne constitue donc nullement la garantie de l'inclusion financière de leurs membres. Tout au plus pouvons nous supposer que cette existence peut au minimum amoindrir leur situation d'exclusion financière.

#### *L'effet limité des mutuelles de solidarité sur l'inclusion financière des membres*

Sur la base de cette définition, on peut légitimement supposer que les mutuelles de solidarité contribuent à réduire l'exclusion financière du seul fait de proposer des services inaccessibles autrement. Autrement dit, leurs activités faciliteraient la vie de leurs membres. Mais, il est tout aussi légitime de considérer qu'elles ne procurent pas pour autant une véritable inclusion financière. Les contraintes qui demeurent sur l'accès aux services financiers restent telles que la capacité des membres à vivre dans leur société continue d'être menacée, même si elle l'est un peu moins. Aucune véritable étude d'impact n'a été entreprise à ce jour concernant les MUSO<sup>20</sup>. Ces hypothèses paraissent néanmoins parfaitement acceptables en regard des services offerts et des contraintes liées à la financiarisation qui s'exercent sur les ménages ruraux. Quelques observations permettent de considérer ces hypothèses comme recevables.

La première hypothèse portant sur l'amélioration de la situation des membres du point de vue de l'exclusion financière paraît acceptable dans la mesure où la mutuelle fournit un service d'intermédiation qui permet, par le crédit qu'elle procure (et qui reste son service essentiel), d'accéder à la monnaie et de faire face à des dépenses de toutes sortes (consommation, sociales, productives). Elle autorise ainsi une réduction des tensions que les encaisses monétaires détenues par le ménage au moment voulu ne suffisent pas à assumer. Ces encaisses insuffisantes obligerait le ménage, en l'absence des services d'intermédiation de la mutuelle, soit à renoncer à la dépense, soit à liquider de l'épargne en nature à des conditions défavorables, soit à décapitaliser<sup>21</sup>. Dans tous ces cas, l'incapacité de dépense et/ou la dégradation de la situation patrimoniale qui en résulte peuvent indéniablement constituer une atteinte à la capacité du ménage à vivre dans sa société. Ce seul constat autorise à affirmer que la mutuelle de solidarité, par le service d'intermédiation qu'elle dispense, contribue à réduire l'exclusion financière de ses membres, en règle générale.

Concernant la portée limitée de l'action des mutuelles de solidarité du point de vue de l'inclusion financière, la simple présentation des produits financiers mis en oeuvre autorise à penser qu'ils ne sauraient à eux seuls couvrir l'ensemble des besoins suscités par l'approfondissement de la financiarisation, ne serait-ce qu'en matière d'épargne monétaire. Au delà, des observations plus précises confirment cette impression première.

---

20 le KNFP commence une réflexion avec l'appui de la SIDI sur la viabilité sociale

21 Dans le contexte haïtien, la frontière entre épargne en nature et capital productif n'est pas nette en raison de l'objectif de reproduction des ménages, ruraux notamment. Le bétail aussi bien que la terre, dans certain cas, sont simultanément considérés comme moyens de production et réserves de valeur. L'objectif du ménage est moins la reproduction élargie du capital que sa propre reproduction sociale.

En matière de crédit, ce sont, comme assez classiquement en microfinance, des crédits très standardisés qui sont mis en oeuvre. Dans certains cas, les montants sont même assez peu différenciés par souci d'égalité entre les membres. Ces crédits sont distribués à des dates précises dans le cadre de cycles, comme dans le cas de la tontine, sans que la mutuelle ne soit toujours en mesure d'octroyer entre les cycles un crédit à un membre qui en aurait besoin. La rigidité relativement forte du crédit simplifie indéniablement la gestion et favorise son existence dans le contexte rural haïtien. Mais elle est évidemment un obstacle en matière de diversification de l'offre qui serait pourtant utile pour répondre à des besoins eux-mêmes différenciés (financements plus longs, rythmes de remboursement<sup>22</sup>, montants, périodes d'octroi, etc.).

Les limites sont encore plus marquées en ce qui concerne l'épargne. Certes, la mutuelle autorise une épargne monétaire qui reste très difficilement sécurisée en dehors des caisses populaires, pas toujours très sûres ni accessibles dans le contexte d'un habitat rural très disséminé. Cependant, l'épargne collectée sous forme de cotisation récupérable in fine, n'a pas d'autre vocation que de constituer un fonds de crédit. Elle est exclusivement destinée à cet usage. Elle ne vise en aucun cas à satisfaire des besoins d'épargne monétaire des ménages et de toute évidence, ce n'est pas cette perspective qui motivent les membres. Au cours de formations de membres de mutuelles de solidarité, nous avons très régulièrement interrogés les participants sur les motifs qui les avaient encouragés à devenir membres. Le motif le plus fréquemment avancé est l'accession au crédit, le second motif est le renforcement de la solidarité au sein de la communauté. L'épargne n'est que très rarement citée. Cela n'empêche pas parfois de présenter les cotisations comme la constitution d'un pécule pour les vieux jours. D'autres modalités d'épargne sont, de toute évidence bien plus propices à cet objectif. La cotisation est en fait la condition de l'accès aux crédits et est perçue comme telle par les membres. En tant que telle, cette épargne ne peut en aucun cas servir à gérer les flux monétaires qui traversent le ménage, sauf indirectement par le crédit qu'elle rend possible et sauf, jusqu'à un certain point, dans les mutuelles autorisant les retraits.

Ainsi, la capacité d'intermédiation des mutuelles de solidarité reste relativement limitée. Et bien qu'indéniablement utile aux membres par l'accès au crédit qu'elle leur procure, elle ne répond pas certainement pas à l'étendue des besoins engendrés par la financiarisation. Ce point peut être illustré par une observation qui a été faite dans certaines mutuelles. À plusieurs reprises, des membres de mutuelles nous ont déclaré avoir créé, à l'intérieur même de la mutuelle, une *sol* ou un *sabotaj*. Elles expliquaient ceci par les contraintes de remboursement des crédits (crédits semestriels remboursables en deux termes trimestriels en l'occurrence). Grâce à la *sol*, elles disposaient de la somme nécessaire aux remboursements du crédit obtenu auprès de la mutuelle en contrepartie de petits versements réguliers, ce qu'elles ne pouvaient pas faire sur leurs carnets d'épargne. Ainsi, non seulement, dans ces cas, la mutuelle très clairement ne répond pas au besoin d'épargne mais son existence, associée à cette carence, engendre la mise en place d'un mécanisme financier traditionnel complémentaire, bien que non idéal<sup>23</sup>.

---

22 En matière de rythme de remboursement, bien sûr, certains membres demandent à ce que les remboursements soient allongés et adaptés aux rythmes culturels par exemple. On sait les problèmes de qualité de portefeuille que cela peut poser. Au delà, dans de petites structures comme les mutuelles, cela est difficilement envisageable d'immobiliser des ressources durablement sans priver trop fortement les autres membres d'accès au crédit. À l'inverse, il semble qu'un nombre non négligeable de membres préféreraient un rythme de remboursement à intervalle raccourci.

23 Les premières bénéficiaires du tour de la *sol* peuvent se retrouver en face d'une certaine difficulté en disposant « trop tôt » du montant nécessaire au remboursement. Naturellement dans cette situation le tour est utilisé pendant le laps de temps le séparant du remboursement du crédit, mais cela comporte

Les mutuelles ne fournissent aucun service de transfert spatial de monnaie, aucun moyen de paiement à distance. Elles ne participent aujourd'hui à aucun réseau permettant le transfert de fonds et aucun mécanisme de compensation intermutuelles, par exemple, n'existe. Cela serait pourtant fort utile à de nombreux membres se livrant au commerce et obligés de se déplacer, parfois sur de longues distances, avec des sommes importantes sur des routes assez peu sûres.

Enfin, en matière de couverture de risque, l'action de la mutuelle n'est que très rarement mentionnée comme insuffisante de la part des membres, lorsqu'on ne les interroge par directement sur ce point. Cela pourrait laisser penser qu'ils sont satisfaits des prestations fournies. En fait, les secours provenant de la caisse n'apparaissent pas non plus parmi les motivations habituellement citées à la participation à une mutuelle (à la différence de la solidarité). En fait, la capacité d'action de la mutuelle par l'intermédiaire de la caisse de secours reste extrêmement faible, bien loin des besoins qui peuvent s'exprimer et qui sont satisfaits par les voies traditionnelles. La mutuelle n'est vraisemblablement pas de ce point de vue d'une réelle utilité.

Au total, il est paraît assez juste de considérer au regard de ces simples observations que, si la présence des mutuelles de solidarité membres atténue sur certains points l'exclusion financière des membres, elle ne permet pas, en l'état actuel des choses, de répondre aux contraintes engendrées, pour les ménages ruraux membres, par l'approfondissement de la financiarisation. Cela reste vrai y compris en ne considérant que la seule question de l'intermédiation financière qui constitue leur activité principale et même temps qu'elle est la principale attente des membres.

### ***Une efficacité limitée par des ressources insuffisantes***

Par delà ce constat, la véritable question est de savoir quels sont les obstacles qui empêchent une contribution plus déterminante des mutuelles à l'inclusion financière de leurs membres. Si nous examinons les causes limitant les capacités d'intermédiation des mutuelles de solidarité, force est de constater qu'elles tiennent d'abord à la capacité de mobilisation des ressources, que ce soit par le biais de la collecte de l'épargne auprès des membres ou des ressources externes.

#### *Une collecte d'épargne accrue ?*

Une collecte élargie de l'épargne devrait en principe permettre de mieux satisfaire les besoins d'épargne monétaire des membres tout en développant les possibilités de crédit. Le développement de la collecte d'épargne obligerait les mutuelles à tenir davantage compte qu'aujourd'hui des besoins des ménages dans ce domaine. C'est à dire à proposer des formes d'épargne liquide. Une telle évolution se heurte à deux problèmes difficilement surmontables en l'état actuel des choses.

D'une part, développer l'épargne liquide implique pour la mutuelle d'accepter les dépôts et les retraits au gré des besoins des membres, c'est à dire en dehors des réunions. Cela remet évidemment en cause le principe de publicité des opérations des mutuelles et une extension des activités requérant des capacités de réalisation, de gestion et de contrôle des activités que la mutuelle n'est pas en mesure d'assumer dans son cadre actuel. Les membres chargés, ensemble, de cela n'ayant pas forcément ni la compétence ni la

---

quelques risques supplémentaires.

disponibilité pour le faire.

D'autre part, la liquidité des dépôts collectés, indispensable à la croissance de l'épargne amènerait la mutuelle, soit à ne plus pouvoir asseoir ses crédits sur ces dépôts insuffisamment stables, sauf à être confrontée à des difficultés de liquidités mettant en péril sa pérennité, soit à réduire considérablement son multiplicateur de crédit et à détenir d'importantes réserves liquides avec les problèmes de sécurité que cela engendrerait<sup>24</sup>. De plus, elle se heurterait là encore à un problème de compétence en terme de capacité de gestion de la liquidité.

Ainsi ce qui serait gagné d'un côté (accroissement de l'épargne) serait en grande partie perdu de l'autre (le développement du crédit). L'un dans l'autre, la capacité d'intermédiation ne serait accrue que faiblement et avec une montée importante du risque d'insolvabilité. La nature de la mutuelle ne lui permet pas d'envisager un développement de ses services d'intermédiation sauf à recourir au minimum à des compétences externes ainsi qu'éventuellement à des mécanismes autorisant une gestion de la liquidité plus souple à travers un accès à une forme de marché monétaire même simplifié au sein d'un réseau par exemple. Ce type de mécanisme n'existe pas aujourd'hui et reste à inventer.

#### *L'accès à des ressources externes ?*

La mobilisation de ressources supplémentaires pourrait aussi se faire par la voie du financement externe. Certaines mutuelles bénéficient d'ailleurs, dans des proportions relativement limitées de cette opportunité. Cela permet un volume de crédit supérieur à ce que le fonds d'épargne collecté autorise. Pour autant, cela ne résout nullement le problème de l'accès à des produits d'épargne monétaire pour les membres. En outre, cela suppose que la mutuelle soit en mesure de lever des fonds, directement ou non, auprès du système financier. Cela n'est pas envisageable aujourd'hui ne serait-ce que parce que les mutuelles ne disposent pas à l'heure actuelle de statut légal. Cette situation présente évidemment quelques avantages, en matière de souplesse de création notamment, mais est également un facteur de contraintes fortes notamment lorsqu'il s'agit de mobiliser des ressources extérieures aux membres.

Ce besoin pour les institutions de microfinance, d'une manière générale, d'accéder à des ressources externes autres que celles forcément limitées des bailleurs de fonds fait maintenant et depuis plusieurs années l'objet d'une grande attention dans le milieu. Il conduit de très nombreuses IMF à tenter de se mettre en situation d'accéder à ce type de financement en démontrant l'intérêt pour des investisseurs de s'engager avec elles, ce qui passe en particulier par la recherche d'une rentabilité des activités développées.

#### *Des contraintes propres aux mutuelles*

L'examen même succinct des contraintes pesant sur les mutuelles en matière d'intermédiation financière montre qu'elles proviennent en partie, mais en partie seulement des choix qui ont présidé à leur constitution : petite taille, simplicité et publicité des opérations. Le respect de ces principes limitent notamment la collecte de l'épargne. De même, l'absence de statut légal nuit indéniablement à la capacité d'intermédiation des mutuelles.

---

<sup>24</sup> On constate de façon symptomatique que les seules mutuelles qui autorisent sous certaines conditions le retrait d'une partie de l'épargne déposée sont des mutuelles bénéficiant d'un fonds de crédit apporté par l'institution accompagnatrice.

Les principes fondateurs de la mutuelle de solidarité en font un outil financier au potentiel limité. Il y a là comme une sorte de contradiction à laquelle se heurte les mutuelles de solidarité. D'un côté, on recherche à travers elles des solutions à l'exclusion financière, de l'autre ces solutions passent par une réponse très limitée au problème. Or paradoxalement cela résulte d'un choix visant à réduire le risque de dépossession des membres qu'un outil plus sophistiqué mais potentiellement plus efficace en terme d'inclusion financière ferait courir par le recours à une expertise extérieure et par l'intégration à des mécanismes dépassant l'échelle de la mutuelle. Aussi, sauf à considérer *a priori* que les choix fondant la mutuelle de solidarité sont erronés, on est amené à envisager que des outils plus élaborés que la mutuelle telle qu'elle se présente aujourd'hui n'auraient pas nécessairement conduit à une faculté d'inclusion financière plus grande.

### ***La question de l'appropriation par les membres***

Au delà des limites intrinsèques propres aux mutuelles, l'aperçu précédent sur leurs limites indique également que leur faible capacité d'intermédiation tient également au fait que, comme toutes institutions financières, elles ont besoin pour développer cette capacité, mais de manière encore plus évidente pour offrir des instruments de transfert et de paiement, d'être intégrées dans un système monétaire rendant possible la gestion de la liquidité et la mobilisation de ressources stables en dehors de leur membres. Ceci n'est pas propre aux mutuelles et rappelle que pour permettre l'inclusion financière, une institution doit elle-même être incluse dans un système financier lui permettant de remplir cette fonction. Or pour les mutuelles de solidarité, comme pour toute autre IMF, ce système financier ne peut être en dernière analyse que le système financier existant. Dès lors qu'une intégration même très indirecte des mutuelles de solidarité au système financier classique est envisagée, l'essentiel de la question est de savoir quels sont les principes qui doivent commander à cette intégration. Deux voies sont ici envisageables.

### ***La normalisation***

Dans cette hypothèse, les mutuelles de solidarité répondent aux exigences pratiquées par le système financier qu'elles rejoignent de telle sorte que leur financement ne devient pas plus problématique que celui de n'importe quelle autre institution financière ou entreprise. C'est de toute évidence la voie envisagée aujourd'hui dans le milieu de la microfinance pour favoriser l'accès des IMF à des ressources élargies. C'est la voie de la professionnalisation des IMF, des bonnes pratiques, etc. On sait aussi combien la voie est étroite. Or il est assez clair que rien ne garantit *a priori* que l'adaptation des mutuelles aux contraintes posées par le système financier classique dans le but d'accroître son offre de services financiers soit de nature à accroître sa capacité d'inclusion financière de ses membres. La première condition de l'accès aux financements en provenance du système financier classique est la rentabilité des opérations de microfinance, qui ne peut que conduire à une élévation des taux d'intérêt pratiqués. Mais il est difficile de penser que des niveaux de taux très élevés, même s'ils peuvent être justifiés dans cette perspective, n'ont pas d'incidence sur l'inclusion financière des populations cibles. L'argument selon lequel des taux élevés sont soutenables en raison du degré très élevé de rentabilité des activités financées par la microfinance n'est pas nécessairement recevable dès lors que les emprunteurs n'utilisent pas les prêts aux financements d'activité productives génératrices de revenus. Or nous avons souligné que, dans le cas des membres des mutuelles de solidarité, les difficultés auxquelles ils ont à faire face et qui justifient leur appartenance, ne concernent pas uniquement, loin de là, le financement d'activités génératrices de revenus

mais la gestion de la trésorerie du ménage, toutes dépenses confondues. Dans ce cadre, le coût élevé voir très élevé du crédit a toutes les chances d'être un facteur d'exclusion financière en remettant en cause la capacité de remboursement des membres.

Dès lors, il pourrait sembler pour le moins paradoxal de vouloir accroître l'inclusion financière en s'appuyant sur un système financier qui dans sa logique de fonctionnement a conduit à l'exclusion financière de ceux-là même que l'on prétend inclure.

### *Un outil financier approprié*

La seconde voie est celle de ce que nous appelons l'appropriation de l'outil de financement. Nous entendons par appropriation, le processus par lequel un outil, financier en l'occurrence, d'exogène, c'est à dire défini dans ses modes de fonctionnement par des contraintes essentiellement externes, devient endogène, c'est à dire défini prioritairement en fonction des besoins auxquels il prétend répondre<sup>25</sup>. L'appropriation vise à une articulation de l'institution financière à son environnement avec l'objectif prioritaire de permettre à l'institution de mieux répondre au besoin de ceux auxquels elle est destinée, ce qui peut le cas échéant amener à agir sur l'environnement tout autant que sur les institutions. Le processus d'appropriation conduit à considérer que ni l'environnement ni les institutions ne sont donnés ; seul l'objectif l'est<sup>26</sup>.

De ce point de vue, on peut considérer que les mutuelles de solidarité ne sont pas des outils véritablement appropriés par leurs membres. En effet, les limites qu'elles rencontrent dans leur faculté à améliorer l'inclusion financière ne s'expliquent pas uniquement par leur mode de fonctionnement ou de gestion, par des causes internes. Ne parvenant pas à agir sur leur environnement pour en rendre les contraintes plus compatibles avec leurs objectifs, elles n'ont d'autre alternative que soit de rechercher une sorte d'isolement pour échapper à certaines de ces contraintes, soit à jouer le jeu de ces contraintes. Dans le premier cas, et c'est le choix qui est clairement fait, elles se résignent à ne compter que sur leurs propres ressources très limitées pour préserver leurs objectifs. C'est une stratégie défensive visant à éviter la dépossession des membres de leurs outils financiers. Dans le second cas, elles disposent de ressources plus importantes mais peuvent être contraintes à abandonner certains de leurs objectifs au détriment de leurs membres.

Mais les deux cas traduisent un processus d'appropriation insuffisamment abouti permettant à la fois la préservation des objectifs et l'insertion indispensable dans le système financier. Dès lors qu'est reconnu le fait que les limites rencontrées par les mutuelles de solidarité ne sont pas simplement internes mais que leurs conditions d'insertion dans leur environnement sont également en jeu, que les contraintes, acceptées ou non, provenant de cet environnement peuvent être incompatibles avec l'extension des services financiers mis à disposition des membres, ce ne sont plus seulement les

---

25 En ce sens, l'appropriation a ici un contenu plus large que celui donné par CERISE à ce terme dans sa contribution à : GUERIN I et SERVET JM (dir.), *Exclusion et liens financiers, Rapport 2002 du centre Walras*, Economica, Paris 2003. Dans cette dernière conception, l'appropriation est davantage centrée sur l'institution elle-même et passe par une participation à la gouvernance. L'appropriation est en ce sens une condition d'un accès au pouvoir dans l'institution. Dans la conception retenue ici, l'appropriation dépasse le cadre de l'institution elle-même et s'étend à son environnement et aux conditions d'articulation entre l'institution et son environnement.

26 De bons exemples de cette appropriation peuvent être trouvés dans l'histoire financière européenne avec l'émergence des banques centrales comme prêteur en dernier ressort et l'adaptation de l'accès au réescompte de titre en fonction des besoins de financement des nouveaux secteurs de l'économie. Sans ces adaptations du système financier, les nouvelles institutions financières, même autorisées à fonctionner n'auraient pu jouer leur rôle.

institutions et la qualité de leur gestion en tant que telles qui sont en cause. C'est aussi le système financier auquel elles participent qui doit être interrogé.

L'idée d'appropriation prise dans ce sens conduit dans un premier temps à comprendre les enjeux d'un accès à de meilleurs services financiers puis dans un second temps à agir pour que les conditions (institutionnelles et environnementales) soient réunies pour que ces services puissent apparaître. Elle oblige finalement à s'écarter partiellement d'une approche faisant reposer quasi exclusivement sur l'institution financière la responsabilité d'améliorer les services financiers produits en vue d'une meilleure inclusion financière des bénéficiaires. Elle se distingue de la même manière de l'approche dans laquelle la question du pouvoir et de la gouvernance dans l'institution serait centrale.

La capacité des mutuelles de solidarité à être des outils de réduction de l'exclusion financière des membres dépend avant tout de leur capacité à opérer une intégration au système financier autorisant la prise en compte des pratiques socio-économiques des membres et des contraintes qui s'exercent sur elles du fait de la financiarisation grandissante. Cela passe par une appropriation des mutuelles et de leurs enjeux. Ainsi, les promoteurs de la mutuelle de solidarité ont sans doute raison lorsqu'ils affirment que l'essentiel de la mutuelle ne sont pas les services financiers qu'elle apporte, et que chacun peut s'accorder à reconnaître comme étant limité, mais le rôle qu'elle peut jouer dans le processus d'appropriation, rôle qui reste cependant à confirmer.

## BIBLIOGRAPHIE

- CERISE : « Enjeux et limites de la participation des bénéficiaires et des salariés dans la structures de gouvernance des institutions de microfinance » in GUERIN I et SERVET JM (dir.), *Exclusion et liens financiers, Rapport 2002 du centre Walras*, Economica, Paris 2003
- Collectif : *Paysans, systèmes et crises, travaux sur l'agrire haïtien*, SACAD et FAMV, 1993
- DAI/FINNET : « Base de données sur les institutions de microfinance, présentation des résultats juin 2005 », Port au Prince 2005
- KNFP : « Etudes sur la situation des ménages à Lacoma (Nord Ouest, Gros Morne (Artibonite), Grande Rivière du Nord (Nord) », KNFP-CTA, 2005
- KNFP / ANACAPH : « Rapport sur la mise en place de dispositifs de financement agricole et rural », MARNDR – PDR, Port au Prince, septembre 2007
- LOUIS JUSTE J.A. : « Le désastre des Gonaïves et le konbitisme d'Odette Fombrun », Alterpresse, [www.alterpresse.org](http://www.alterpresse.org), 2004.
- LUNDAHL M. : « Poorest in the Caribbean, Haiti in the twentieth century », *Integration and Trade* vol. 5, 2001
- LUSTIN D. : « La microfinance et son rôle potentiel dans l'allégement de la pauvreté et le développement en Haïti », Rapport pour la CEPAL, oct. 2003
- PIC E. : « Caractéristiques du marché du travail en milieu rural » in *Identification des créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes* ; MARNDR / BID, juin 2005).
- PIC E. : « Finances rurales » in *Identification des créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes* ; MARNDR / BID, juin 2005
- PIC E. : *Le financement rural haïtien en question; réflexions pour la mise en place d'un système de financement basé sur le financement populaire*; KNFP, Port au Prince, 2006
- RUTHERFORD S. : *Comment les pauvres gèrent leur argent*, Khartala-GRET, Paris 2002.
- SERVET J.M. : *Banquiers aux pieds nus*, Odile Jacob, Paris, 2006.
- SERVET J.M. : « Introduction générale », in *Exclusion et liens financiers, Rapport du Centre Walras 2002*, Economica, Paris 2002
- « Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté, DSNCRP (2008-2010) », novembre 2007